

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2020-2021



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

Journal Foot N°12 - Publié le 28.10.2020



District Drôme Ardèche de Football

Commission des Championnats et Coupes Seniors et Délégations



PROCÈS-VERBAL N°10

REUNION du 26 Octobre 2020

Président : DJEDOU Djamel

Présents : Éric THIVOLLE, Stéphan MONTALBANO, Bernard DELORME, Denis GLANDU.

competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

A L'ATTENTION DES CLUBS :

INFORMATION FMI : Tous les Clubs doivent recevoir des informations, de la LAuRAFoot, concernant la mise à jour de la FMI .

Nous demandons aux Clubs, d'accorder la plus extrême vigilance dans l'utilisation de la FMI, et ce afin de ne pas perturber le bon déroulement du championnat. Les résultats doivent parvenir à la commission le Lundi à 12h00 (sous peine d'amende).

Dans le cas de non utilisation de la FMI à plusieurs reprises, la commission vous informe que les Clubs peuvent être sanctionnés de retrait de points (Art.76).

Nous informons les Clubs que la transmission de la FMI doit se faire avant LUNDI midi, si problème de tablette, nous faire parvenir la feuille de Match papier par mail sur l'adresse : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr

Infos Clubs : Lorsqu'une rencontre est reportée, vous ne devez en aucun cas utiliser la tablette.

Nous informons les utilisateurs de la FMI, qu'il est impératif que les responsables de la page footclubs attribuent les bonnes équipes aux éducateurs en charge des rencontres sur la FMI.

Si cet accès n'est pas autorisé, l'éducateur en question ne pourra accéder à la rencontre

DEMANDE DE DELEGUES : Les demandes de délégués doivent nous parvenir suffisamment à l'avance (15 jours) pour permettre de répondre favorablement. Le nombre de délégués n'est pas extensible aussi les demandes officielles et écrites, seront honorées en priorité.

RAPPEL : En cas de problème avec la FMI, prière d'en informer le District, en rédigeant un rapport de non utilisation de la FMI, qui se trouve dans les documents. Toutefois, il est impératif de faire une feuille papier à adresser au District en cas de non fonctionnement de celle-ci. **Les Clubs doivent anticiper et prévoir des feuilles de matchs vierges en cas de problème avec la FMI.**

En cas de défaillance de la FMI, les Clubs ont obligation d'informer la commission du résultat de la rencontre par mail à l'issue de la rencontre.

Toutes modifications devra respecter la chronologie du point 2 ci-dessous :

Après entente préalable entre les clubs, toutes demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre devront obligatoirement respecter la chronologie suivante :

- Entente préalable entre les clubs (par téléphone et confirmation de la réponse par mail).

- Si les 2 clubs sont d'accord, saisie de la demande sur Footclubs par le club demandeur au plus tard 12 jours avant la date de la rencontre.

Toutes demandes faites avec d'autres moyens que Footclub ne seront pas prises en compte.

RAPPEL IMPORTANT : Les demandes de modifications de dates de rencontres doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle.

COVID-19 INFORMATION

IMPORTANT : A CHAQUE FOIS QU'UN CLUB A UN SOUCIS AVEC UN CAS COVID, IL DOIT EN INFORMER PAR MAIL LES COMMISSIONS CONCERNEES (SENIORS, JEUNES ET FEMININES) ET LE DR GALES (mail : gerald.gales@laposte.net), AINSI QUE LA PERMANENCE LORS DES WEEK-END.

AVIS AUX CLUBS : Les Clubs sont priés de bien faire respecter les mesures sanitaires. Un protocole est disponible sur le site du District. Pour toutes Questions liées au COVID-19, vous pouvez consulter par téléphone le DR GALES qui pourra éventuellement répondre aux questions que vous vous posez.

INFORMATIONS DDAF – COVID19 (disponible sur le site du District en suivant les informations ci-dessous)

Dans le but de vous accompagner dans la mise en œuvre du protocole de reprise des compétitions régionales et départementales ([cliquez ici](#)), le District met à votre disposition un référent Covid qui répondra à toutes vos questions. Pour cela, il vous suffit d'envoyer un email à l'attention du Référent COVID à l'adresse suivante : district@drome-ardeche.fff.fr. Vous pouvez également le contacter par téléphone : Dr GALES : 06 76 35 69 43. Une réponse vous sera apportée dans les plus brefs délais.

Par ailleurs, afin d'accompagner les référents COVID des clubs dans la réalisation de leurs missions, la LAuRAFoot a élaboré une fiche pratique ([à télécharger](#)) qui précise le rôle des référents COVID ou du groupe de suivi figurant dans les principes fondamentaux du protocole de reprise des compétitions régionales et départementales. **ATTENTION avant vendredi 17h00.**

- Voir : [Documents utiles pour les clubs](#)
- Voir le dernier communiqué : [Autorisation d'accueillir des spectateurs pour les stades « dépourvus de sièges »](#)

Enfin, nous conseillons aux clubs de s'organiser dans le but d'aménager les horaires des rencontres afin de pouvoir procéder au nettoyage des vestiaires entre deux rencontres. Pour cela, merci d'en informer systématiquement la commission concernée comme cela se fait traditionnellement :

- Compétitions Jeunes : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr
- Compétitions Seniors : competitions.seniors@drome-ardeche.fff.fr
- Compétitions Féminines : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATION HORAIRES MATCHS :

Vu les conditions sanitaires actuelles et la mise en place du couvre-feu, les rencontres seniors programmées en nocturne nous posent problème.

Pour permettre à tous les acteurs (joueurs et officiels) d'être dans la légalité, les rencontres du samedi après- midi seront programmées à 17h00 au plus tard.

Merci d'en prendre bonne note. Dans l'impossibilité de respecter cet horaire les rencontres seront programmées au dimanche à l'horaire officiel.

REFERENT D1 ET D2

Responsable :
Eric THIVOLLE

REFERENT D3

Responsable:
Stéphan MONTALBANO

REFERENT D4 et D5

Responsable :
Bernard DELORME

RESPONSABLE DELEGATION et REFERENT FMI

Responsable:
Éric THIVOLLE

RESPONSABLE VETERANS

Responsable:
Stéphan MONTALBANO

FOOT DIVERSIFIE

Responsable :
Denis GLANDU

Avis aux Clubs : Pensez à vérifier le logiciel FMI (nouvelle version) pour une éventuelle mise à jour.

COUPES RENE GIRAUD et XAVIER BOUVIER :

Responsable: Djamel DJEDOU

Suite à des problèmes rencontrés, nous vous informons que pour les coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, il est procédé à des prolongations (2x15mn) et éventuellement d'une séance de Tirs aux Buts.

Les rencontres comptant pour le 1^{er} tour de la coupe Xavier BOUVIER sont disponibles sur le site du District. Les Clubs désirant jouer le Samedi sont priés d'en informer par mail la commission après accord de l'équipe adverse.

FOOT DIVERSIFIE

Suite au couvre-feu, le championnat vétérans se poursuit. Les matchs se dérouleront le weekend, samedi ou dimanche après entente entre les deux équipes. Il est demandé aux équipes recevantes de prévenir la commission pour procéder aux paramétrages des rencontres sur la FMI.

COUPE PAUL GATEAUD :

Tirage des rencontres de cadrage :

- FLGG / FC PORTOIS
- AME SPORT / CONSEIL GENERAL
- ST ROMAIN / ASPTT VALENCE

Les autres équipes sont exemptes.

Prévoir l'éclairage pour d'éventuelles prolongations et Tirs aux buts.

CHALLENGE FOOT DIVERSIFIE :

Rappel : Les résultats doivent être saisis avec la tablette FMI, dans les 48 h. Tout manquement sera amendé.

Infos : Le Club de BOURG LES VALENCE est **en Forfait général**. Les clubs sont priés d'en prendre note.

Cadrage semaine 09

¼ de finale semaine 12

½ final semaine 22

Finale semaine 24

Pensez bien à rentrer les résultats des rencontres avec la tablette avant le Lundi 12h00.

Tout manquement sera sanctionné.

VETERANS :

Suite au couvre-feu, le championnat vétérans se poursuit. Les matchs se dérouleront le weekend, samedi ou dimanche après entente entre les deux équipes. Il est demandé aux équipes recevantes de prévenir la commission pour procéder aux paramétrages des rencontres sur la FMI.

Il est rappelé que l'utilisation de la FMI est obligatoire en catégorie Vétérans. En cas de problème technique, une feuille de match papier doit être établie et renvoyer par mail à la Commission. Nous vous remercions également de nous indiquer la nature du problème technique rencontré.

Certains matches non joués lors des deux premières journées ont été reprogrammés par la commission. Nous vous remercions de consulter le calendrier.

Responsable :

Stéphane MONTALBANO 06 25 45 06 02



PROCÈS-VERBAL N°14
Réunion du 23/10/2020

INFORMATIONS COVID

A chaque fois qu'un club a un souci avec un cas COVID, il doit informer par mail la commission concernée (séniors, jeunes, féminines), le Docteur GALES : gerald.gales@laposte.net et la permanence le week-end.

ENTENTES

Responsable :

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

TOURNOIS

Responsable :

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

CATEGORIE U 7, U 9

Responsable :

Thomas FUSTIER

Mail : competitions.jeunes@drrome-ardeche.fff.fr

Les poules de U 7, U 9 sont disponibles sur le site rubrique documents

Les coordinateurs U 7 doivent envoyer rapidement la fiche planning à competitions.jeunes@drrome-ardeche.fff.fr

Les coordinateurs U 9 doivent aussi envoyer la fiche contact des responsables

Prochains plateaux le 07/11/2020

CATEGORIE U 11

Responsable :

Philippe AUBERT

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.f

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Parution calendriers:

Compte tenu de l'intégration de nouvelles équipes dans les différents niveaux, TOUS les clubs sont tenus de vérifier les calendriers de TOUTES leurs équipes.

Les calendriers des poules actualisés au Mardi 20 Octobre 2020 sont disponibles sur le site du District en rubrique Compétitions jeunes/Foot d'animation.

7 journées sont programmées.

Modifications Composition Poules :

Espoirs Poule G : Suite au retrait de l'équipe Pierrelatte 2, une refonte totale du calendrier de cette poule a été nécessaire. Les clubs sont priés de prendre connaissance de ce nouveau calendrier sur le site du District.

Feuille de matchs : Les feuilles de plateau seront scannées sous format .pdf, par le club recevant et envoyées au District à l'adresse suivante : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Pour permettre le suivi de l'activité, le retour des feuilles de matchs vers le District est un impératif après le déroulement des plateaux et dans les meilleurs délais. La commission des jeunes doit également être informée du non déroulement d'un plateau par l'expédition de ce document argumenté.

La bonne réception de la feuille de match est confirmée par l'inscription par la Commission des Jeunes d'un score 0-0 dans FootClub.

Prochains Rendez-vous U11 :

Samedi 07 Novembre 2020.

Les clubs peuvent mettre à profit les vacances scolaires pour jouer les rencontres en retard.

CATEGORIE U13

Responsables :

Mathilde REBOULLET

Sébastien DESCHAMPS

Thomas FUSTIER (Coupe festival et Charles-André seulement)

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Phase de brassage

Certains plateaux n'ont pas eu lieu le 03/10/2020 à cause des intempéries

Ils devront absolument se dérouler pendant les vacances.

Les clubs recevant devront prévenir la Commission des Jeunes de la date choisie en accord avec les autres clubs.

Pensez à renvoyer la feuille de match disponible sur le site rubrique documents.

Utiliser un stylo à encre noire.

FESTIVAL PITCH et COUPE Charles-ANDRE :

Le tirage au sort du Festival U13 et de la coupe Charles-ANDRE a été réalisé Vendredi 23 octobre par Roselyne LAULAGNET et Thomas FUSTIER.

Conformément aux directives de la Ligue, les plateaux à 4 équipes sont désormais supprimés au profit des matchs à élimination direct afin d'éviter des rassemblements trop nombreux en cette période de pandémie.

La séance de jonglage est toujours obligatoire afin de départager les 2 équipes en cas de match nul à la fin du temps réglementaire.

Un seul plateau en Festival (le n°34) ne s'est pas encore joué, le listing des oppositions n'est donc pas encore complet. Merci de surveiller le site internet dans les prochaines semaines.

Les matchs du Tour 2 se dérouleront le 21 Novembre à 14h30 sont disponibles dans la rubrique "Coupe" dans "Compétitions".

Calendrier de la compétition PITCH :

-21/11/2020 : 2^e Tour : 84 équipes soit 42 matchs.

-19/12/2020 : Cadrage : 42 équipes soit 10 matchs (20 équipes) + 22 exempts.

-20/02/2021 : 1/2 Finales : 32 équipes soit 16 matchs.

-03/04/2021 : Finale 26/07 regroupant 16 équipes le 03/04/2021 à Pierrelatte.

Calendrier de la Coupe Charles-ANDRE :

-21/11/2020 : 1^{er} Tour : 100 équipes soit 50 matchs.

-19/12/2020 : 2^e Tour : 50 équipes soit 25 matchs.

-20/02/2021 : Cadrage : 25 équipes soit 9 matchs (18 équipes) + 7 exempts.

-13/03/2021 : 4^e Tour : 16 équipes soit 8 matchs.

CATEGORIE U15 à 11

Responsable

Flavie CHANAS

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire officiel

Match principal : 15h30,

Lever de rideau : 14h00.

Pour toute autre modification d'horaire, la demande devra être faite par Footclubs après accord entre les 2 clubs. Pensez à respecter le délai des 12 jours pour l'accord du club sollicité.

Attention

Trop de demandes de modifications d'horaire restent sans réponse de la part des clubs sollicités.

Pensez à les vérifier et de répondre **avant les 12 jours**.

CATEGORIE U13 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

[Peuvent jouer dans cette catégorie les U 13, les U 12, les U 11.](#)

[Ballon taille 4 , 2 mi – temps de 30 mn.](#)

Horaire officiel

Match principal: 15h30.

Lever de rideau: 14h00.

Pour tout autre horaire obtenez l'accord du club et faites la demande par Footclubs.

La feuille de match à utiliser est disponible dans documents – documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur Footclubs.

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET

Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

[Peuvent jouer dans cette catégorie les U 15, les U 14 et les U 13.](#)

Ballon taille 5 , 2 mi- temps de 35 mn.

Horaire officiel le samedi :

Match principal : 15h30.

Lever de rideau : 14h00.

Pour tout autre horaire obtenez l'accord du club et faites la demande par Footclubs

Les poules sont disponibles sur le site ou Footclubs

La feuille de match à utiliser est disponible dans documents – documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48h à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur Footclubs

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

[Peuvent jouer dans cette catégorie les U 18, les U 17, les U16 et pour la dernière saison les U 15.](#)

Ballon taille 5 , 2 mi temps de 40 mn

Horaire officiel le samedi

Match principal : 15h30.

Lever de rideau : 14h00.

Pour toute autre modification d'horaire, la demande devra être faite par Footclubs après accord entre les 2 clubs.

Pensez à respecter le délai des 12 jours pour l'accord du club sollicité.

La feuille de match à utiliser est disponible dans documents – documents jeunes et doit être envoyée dans un délai de 48 h à competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Vous devez enregistrer les résultats avant le lundi midi sur Footclubs

Matches non joués

La Commission des Jeunes a reporté les matchs non joués samedi 3/10/2020.

Consultez le site ou Footclubs .

CATEGORIE U18

Responsable :

Claude BRESSON

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Qualification 5é Tour GAMBARDELLA :

Suite aux qualifications des clubs d'ANNONAY FC1 (U18D2) et VALLIS AUREA 1 (U18D1), pour le 5ème tour de la Coupe Gambardella, les rencontres de ces clubs programmées, le week-end du 07/08 Novembre sont reportées au 20 Décembre 2020.

Informations aux clubs :

Pour rappel, les horaires des rencontres ne seront pas modifiées ou programmées lors de l'engagement de l'équipe.

Les demandes de modifications seront toutes effectuées par Footclub.

Avant de faire la demande, obtenez l'accord du club sollicité au préalable.

Répondre aux demandes de modifications avant les 12 jours. C'est impératif pour permettre la désignation des officiels pour la rencontre.

Important

Les demandes qui ne comportent pas le nouvel horaire de la rencontre ne sont pas homologuées par la Commission des Jeunes. Plusieurs demandes sont dans ce cas et doivent donc être refaites.

Les matchs devront se jouer obligatoirement aux dates prévues sauf arrêtés municipaux.

Arbitrage

La Commission des arbitres demande que le plus grand nombre de matchs se jouent le samedi afin de pouvoir couvrir le maximum de rencontres en arbitre.

Pensez à faire vos demandes par Footclubs et y répondre dans les délais.

FUTSAL

Responsable :

Philippe Aubert

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Organisation Compétitions Futsal Jeunes 2020-21 :

Compte tenu de la configuration particulière des calendriers des compétitions plein-air des catégories de Jeunes pour la saison 2020-21, de la réduction du nombre de dates disponibles pour la mise en place d'une compétition qui nécessite 4 dates pour chacune des catégories concernées (U13, U15 et U18), il est décidé de réduire exceptionnellement le format de cette compétition pour cet exercice.

Pour la saison 2020-21, il sera organisé une finale bi-départementale lors des vacances de Février 2021. Pour chaque catégorie, une finale à 6 équipes sera organisée, réunissant les 6 derniers clubs vainqueurs (U13G, U15F, U15G et U18) (Trophée des Champions Futsal Jeunes Drôme-Ardèche).

Les vainqueurs de ces compétitions représenteront le District Drôme-Ardèche de Football à l'occasion des finales Régionales 2021 qui devraient être organisées par la Ligue LauRA.



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 7 du 26 octobre 2020

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

Membres de la commission : Mathilde REBOULLET, Daniel CHEVAL, Michel PEYROUZE et Jean Pierre BORDELAIS.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire.

En raison du couvre-feu en place sur nos départements, les rencontres prévues le samedi soir à 20h ont été reprogrammées le dimanche matin à 10h.

RAPPEL IMPORTANT : Toutes les demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre officielle et devront respecter la chronologie suivante : Entente préalable entre les clubs et saisie de la demande sur footclubs (et ce, 12 jours avant la date de la rencontre) + validation des 2 clubs.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN – Port 06.19.22.57.89

Mail : competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Nous rappelons que l'utilisation de la FMI est obligatoire.

En raison du couvre-feu en place sur nos départements, les rencontres prévues le samedi soir à 20h ont été reprogrammées le dimanche matin à 10h. Il est possible que des rencontres se télescopent, il est donc nécessaire de vous rapprocher RAPIDEMENT des équipes adverses afin de convenir d'un autre horaire.

RAPPEL IMPORTANT : Toutes les demandes d'avancement, d'inversion ou de changement d'horaire d'une rencontre doivent nous parvenir impérativement dans un délai de 12 jours avant la rencontre

officielle et devront respecter la chronologie suivante : Entente préalable entre les clubs et saisie de la demande sur footclubs (et ce, 12 jours avant la date de la rencontre) + validation des 2 clubs.

CHAMPIONNAT U13 F

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U13 (nées en 2008), les U12 (nées en 2009), les U11 (nées en 2010)

Ballon taille 4, 2 mi – temps de 30 mn

Horaire officiel : 15h30

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Peuvent jouer dans cette catégorie, les U15 (nées en 2006), U14 (nées en 2007) et U13 (nées en 2008)

Ballon taille 5, 2 mi- temps de 35 mn

Horaire officiel : 15h30

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Port 06.11.15.53.93

Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Horaire officiel le samedi à 15h30

Ballon taille 5, 2 mi-temps de 40 mn

INFORMATIONS AUX CLUBS

INFORMATION FMI : Tous les Clubs ont dû recevoir des informations, de la Ligue Auvergne Rhône-Alpes, concernant la mise à jour de la FMI. Nous demandons aux Clubs, d'accorder la plus extrême vigilance dans l'utilisation de la FMI, et ce afin de ne pas perturber le bon déroulement du championnat.

Les résultats doivent parvenir à la commission le Lundi à 12 h 00 (sous peine de d'amende).

Nous informons les Clubs que la transmission de la FMI doit se faire avant LUNDI midi, si problème de tablette, nous faire parvenir la feuille de Match papier par mail sur l'adresse :

competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 12

ARBITRES EN RESERVE DU WEEK-END DU 06 & 07/11/2020

- D2 : JOLIVALT Clément
- D3 : RAHIBI Mehdi

PERMANENCE ARBITRAGE DU WEEK-END DU 31 & 01/11/2020

- Alexandre MARLHIN (06.19.30.88.17).

Merci de contacter uniquement cette personne de permanence pour tout problème lié à l'arbitrage, et non votre désignateur.

Toutefois, vous pouvez toujours appeler le Président de la C.D.A. qui reste évidemment au service des arbitres.

RENCONTRES DU MERCREDI 11 NOVEMBRE 2020

La C.D.A. vous informe que des rencontres sont programmées le mercredi 11 novembre 2020.

Si vous ne désirez pas arbitrer ce jour-là, nous vous demandons de vous mettre immédiatement indisponible via votre espace personnel MyFFF.

INDISPONIBILITES

Comme annoncée lors de l'Assemblée Générale de début de saison, la C.D.A. vous demande, en fonction de votre catégorie, de bien vouloir saisir votre indisponibilité pour « convenance personnelle » avant le 31 octobre 2020 à 14h00 (délai de rigueur).

- D1.....: le 25/11/2020
- D2.....: le 09/12/2020
- D3.....: le 15/12/2020
- D4 & D5...: le 26/12/2020
- JAD.....: le 27/12/2020
- A-A.....: le 28/12/2020

Elle vous rappelle aussi que vos indisponibilités doivent être déposées 15 jours avant.

Attention ! A partir de cette saison, il n'y aura aucun passe-droit et le règlement intérieur sera appliqué en cas de non-respect du délai.

FORMATIONS CONTINUES ARBITRES D3 - D4 - D5

ATTENTION les formations continues des arbitres D4 et D5 du samedi 07 novembre 2020 et des arbitres D3 du samedi 05 décembre 2020 sont annulées et reportées à une date ultérieure.

TEST TAISA DU 07 NOVEMBRE 2020 - CHATEAUNEUF SUR ISERE -

Conformément aux dispositions relatives au test physique « TAISA », la Commission de District de l'Arbitrage vous informe que la troisième séance de rattrapage aura lieu le samedi 07 novembre 2020 au stade synthétique à CHATEAUNEUF SUR ISERE.

Il est instamment rappelé à tous le caractère **OBLIGATOIRE** de votre participation à cette séance physique. Dans ces conditions, nous vous prions de prendre toutes les dispositions nécessaires afin que vous puissiez participer au test physique.

Déroulement :

12h45 : Accueil des arbitres

13h00 à 13h20 : Échauffement (1 ou 2 groupes en fonction des arbitres présents)

13h25 : Début du test physique

14h30 : Fin de l'épreuve physique

Matériel à prévoir (arbitres adultes et jeunes) :

- Tenue sportive (short, chaussettes, maillot, baskets obligatoires, bouteille d'eau ou gourde...) et nécessaire de toilette.

Cette séance de rattrapage concerne les arbitres qui ont renouvelé tardivement, les arbitres blessés et/ou indisponibles depuis le début de la saison 2020/2021.

Bien entendu, tous les arbitres qui n'ont pas réussi le nombre de tours minimum lors des précédents tests peuvent y participer.

Pour information, tous les arbitres adultes et jeunes qui seront absents et/ou excusés ne seront pas désignés jusqu'à la dernière séance de rattrapage programmée le samedi 06 février 2021.

BUTLER	SYLVAIN	District Assistant 2
CABRITA	JEAN JEROME	District Assistant 2
CHABBAT	MAURICE	District Assistant 2
DA SILVA	PATRICE	District Assistant 2
LYVER	SEBASTIEN	District Assistant 2
PERDRIOLE	RAPHAEL	District Assistant 2
PLANTEGENET	EMMANUEL	District 3
WEBER	STEPHANE	District 3
ACHOURI	YOUSSEF	District 4
AMEUR	ZOUHAIER	District 4
BAGHOUGHY	AZIZ	District 4
BINAUD	LAURENT	District 4
BOIS	CHRISTOPHE	District 4
BOUHMADI	SAID	District 4
BOTTEX	RICHARD	District 4
BROSSETTE	ANDY	District 4
CAUVIN	NICOLAS	District 4
MIGUEL	DAVID	District 4
NDIAYE	FALOU	District 4

VALENCONY	ANDRE	District 4
BARBOSA	LAURENT	District 5
VIALATTE	FRANCIS	District 5
BANCEL	DENIS	District JAD
BASKAL	BUNYAMIN	District JAD
BIGARNET	NOAM	District JAD
COUTUREAU	VALERE	District JAD
DELUBAC	CASSANDRA	District JAD
DUSSAUD	ROMAIN	District JAD
GOULARD	NOA	District JAD
MILLET	LUCAS	District JAD

VALIDATION ARBITRE SENIORS D3

La C.D.A. a décidé, après observation, de valider COULOMB Cécile en catégorie D3 pour la saison 2020/2021.

RAPPEL AUX ARBITRES

La C.D.A. vous rappelle plusieurs points à bien respecter.

- Lors des rencontres organisées par la Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Football, il n'y a pas de **CARTON BLANC**.
- Il est interdit de faire jouer une équipe en **CHASUBLE** quelque soit la catégorie.
- Dans la rubrique « Règlement Locaux » Notez, dans les catégories concernées, **uniquement** la présence ou non des Éducateurs et rien d'autre.... (Exemple : Port du masque du banc de touche...)
- Lors du non fonctionnement de la tablette, de bien faire une **feuille de match papier** et non sur une feuille vierge.
- Il est **OBLIGATOIRE** (sauf pour les arbitres stagiaires) de mettre **l'écusson** du District. Nous avons constaté que beaucoup d'arbitres ne le portaient pas.
- ATTENTION aux **couleurs de vos maillots**. Nous avons constaté que certains d'entre vous ne possédaient pas suffisamment de jeux de maillots et portaient des couleurs similaires aux équipes. Ceci est inacceptable.
- Il est impératif que vous arriviez **1 heure avant le coup d'envoi** de votre rencontre. Nous avons constaté que beaucoup d'arbitres arrivaient en retard.

PROTOCOLE D'AVANT MATCH

LA C.D.A. Vous rappelle de bien appliquer les consignes données lors des Assemblées Générales

PLUS DE SERRAGE DE MAINS NI EMBRASSADES

Après vérification des licences :

- 1°) Faire rentrer, sur une moitié de terrain, l'équipe visiteuse.
- 2°) Faire rentrer, sur l'autre moitié de terrain, l'équipe locale.
- 3°) Rentrer au rond central et appeler les deux capitaines pour effectuer le Pile ou Face de suite.
- 4°) Commencer la rencontre sans le serrage de mains aux coachs.

Ceci est valable pour toutes les rencontres de Drôme-Ardèche.

Nous comptons sur votre sérieux.

CLÔTURE DE LA F.M.I.

La C.D.A. vous rappelle que, avant la clôture de la F.M.I. (**uniquement dans votre vestiaire**) vous devez être en présence des **2 Capitaines** chez les adultes et des **2 Éducateurs** pour les jeunes, afin que chacun puisse vérifier l'historique de la rencontre puis signer et, en leur présence clôturer celle-ci, cela vous évitera les erreurs. Ce week-end, trop d'erreurs ont été constatés par ce que certains n'ont pas fait leur devoir comme il faut.

D'autre part lorsqu'un Capitaine ou un Éducateur ne vient pas signer la FMI à la fin de la rencontre, vous pouvez toujours clôturer celle-ci en mentionnant " équipe absence à la signature d'après match "

LISTE DES EDUCATEURS SENIORS D1 & D2, U18 D1 & D2, U15 D1 & D2

La C.D.A. vous rappelle que vous devez consulter la liste des Éducateurs mise à jour sur le site du District.

COUPES X. BOUVIER & R. GIRAUD (PROLONGATIONS) - SAISON 2020/2021 -

La C.D.A. vous rappelle qu'uniquement, les deux coupes Seniors de Drôme- Ardèche comportent, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, des prolongations.

RAPPELS TECHNIQUES A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

L'attention de la Commission de District de l'Arbitrage a été à plusieurs reprises appelée sur des anomalies ou oublis importants relatifs aux DEVOIRS de l'arbitre.

En effet, les directives techniques, qu'elles soient fédérales, régionales ou départementales doivent être scrupuleusement appliquées.

Or, malheureusement, il a été constaté plusieurs fois depuis la reprise des compétitions (Coupe de France, Championnats, Coupe Gambardella...) que certains arbitres oublient ces consignes.

Concernant la rédaction de la FMI :

Indiquer très précisément si les remplaçants N°12, 13 et 14 ont participé ou non à la rencontre.

Il est donc inconcevable de voir apparaître sur la feuille de match que le remplaçant qui n'a pas participé au match s'est vu attribuer un avertissement pour comportement antisportif (tacle irrégulier, tirage de maillot, ceinturer un adversaire...).

Lors d'un match de Coupe qui nécessite la mise en place de l'épreuve des tirs au but pour déterminer un vainqueur :

- Pour rappel, à l'exception des Coupes Xavier BOUVIER et René GIRAUD, il n'y a plus de PROLONGATIONS sur toutes les rencontres de coupe.

- Seuls, les joueurs qui étaient sur le terrain au coup de sifflet final peuvent participer à l'épreuve des tirs au but.

Il est inimaginable qu'un joueur titulaire qui a été remplacé avant la fin du temps réglementaire puisse participer à cette épreuve alors qu'il n'était plus sur le terrain à la fin de la rencontre avec les conséquences sportives qui peuvent en résulter (épreuve des tirs au but à refaire).

Par rapport à l'équipement des joueurs et/ou joueuses (toutes compétitions) :

- Les deux équipes doivent porter des couleurs les distinguant l'une de l'autre et des arbitres.

- Chaque gardien de but doit porter des couleurs distinctes de celles portées par les autres joueurs et par les arbitres. Si la couleur des maillots NUMEROTES des deux gardiens est la même et si aucun des deux gardiens n'a d'autre maillot, l'arbitre autorise à jouer le match.

- La couleur du maillot de corps (sous maillot) doit être d'une seule couleur qui doit être la même que la couleur principale de la manche des maillots, ou d'un motif ou de couleurs reprenant à l'identique celui/celles des manches du maillot.

- La couleur des cuissards/collants doit être identique à la couleur dominante du short ou à la partie inférieure du short ; les joueurs d'une même équipe doivent porter la même couleur.
- Tout ruban adhésif ou matériau appliqué ou porté à l'extérieur doit être de la même couleur que la partie de la chaussette sur laquelle il est appliqué ou qu'il couvre.
- Les protections non dangereuses, comme les casques, les masques faciaux, les genouillères et les coudières en matériaux souples, légers et rembourrés sont autorisées.
- L'arbitre ne doit pas autoriser le port d'équipement dangereux et tout type de bijoux y compris pour les rencontres féminines. SEULE, l'alliance « strappée » est tolérée.

Bien entendu, l'arbitre s'interdira lui-même le port de bijoux, cache-cou, collants... ou autres équipements non autorisés.

Face à ces situations factuelles qui ont été constatées depuis le début de la saison sportive 2020/2021, la Commission de District de l'Arbitrage compte sur la vigilance de l'ensemble du corps arbitral pour les rencontres à venir.

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES - SAISON 2020/2021 -

La Commission de District de l'Arbitrage vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieu, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques : PROCES VERBAUX et ARBITRAGE

NOVEMBRE 2020

- Samedi 7 novembre :

Séance de rattrapage du test TAISA à CHATEAUNEUF SUR ISERE (après-midi)

- Samedi 7 novembre :

*Formation continue des arbitres classés D4 et D5 **ATTENTION "ANNULEE"***

DECEMBRE 2020

- Samedi 5 décembre :

*Formation continue des arbitres classés D3 **ATTENTION "ANNULEE"***

FEVRIER 2021

- Samedi 6 février :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA (après-midi)

- Samedi 6 février :

Formation continue des arbitres classés D1 et D2

- Samedi 27 février :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18

MARS 2021

- Samedi 13 mars :

Formation continue des jeunes arbitres U15 et U18

MAI 2021

- Vendredi 28 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison)

RAPPORTS DISCIPLINAIRES

La D.C.A. Vous rappelle que tout rapport disciplinaire doit être envoyé uniquement à la boîte mail de la Commission de Discipline (discipline@drome-ardeche.fff.fr) et non à celle des arbitres.

Comme annoncée lors des Assemblées Générales, les Rapports Disciplinaires peuvent être effectués par deux moyens, **et toujours dans un délai de 48 heures**.

– Soit comme d'habitude avec le fichier Rapport Circonstanciel et l'envoyer à la boîte mail de la Commission de Discipline.

– Soit en remplissant le fichier qui est mis à votre disposition, via votre espace personnel MyFFF., et qui sera envoyé directement au District.

La C.D.A. vous recommande d'effectuer le deuxième moyen (votre espace personnel), car à partir de la saison prochaine, il n'y aura que ce procédé.

INFORMATION BOÎTE MAIL

ATTENTION : Lorsque vous effectuez un courriel, à la Commission des Arbitres, veuillez **obligatoirement** mentionner votre Nom et Prénom et éventuellement votre n° de licence, afin de pouvoir vous identifier et gagner du temps.

Merci de votre compréhension.

AVIS AUX CLUBS

La C.D.A. rappelle à tous les clubs, que lorsqu'une ou plusieurs rencontres sont annulées, soit pour Arrêté Municipal soit pour tout autre motif, en plus d'avertir par courriel les Commissions concernées et de vous assurer que celui-ci est été bien lu par celles-ci, vous avez l'obligation aussi d'avertir par voix vocale le ou les arbitres concernés.

Des arbitres se sont déplacés ce week-end pour rien. Leurs frais de déplacement vous seront imputés sur votre compte.

CARNET ROSE

La C.D.A. est heureuse de vous annoncer la naissance de Léonie, fille de notre arbitre FAY Loïc et lui adresse toutes nos félicitations ainsi qu'un prompt rétablissement à la maman et une bonne santé à leur enfant.

COURRIERS DES ARBITRES

• NOEL Thierry : Rapport circonstancié sur une Réserve Technique en D2 du 18-10-2020, lu et noté. Transmis au C.T.D.A. Mr VIALLET Roland

• FAY Loïc : Courriel annonçant la naissance de sa deuxième fille (Léonie), Lu et noté. Félicitations

• VALLOS Romain : Courriel annonçant son indisponibilité pour cause de COVID-19 pour sa rencontre du 25/10/2020, lu et noté,, dans l'attente du Certificat Médical. Prompt rétablissement

• SI MERABET Brahim : Courriel informant de son absence, pour raisons professionnelles, à la formation continue des Arbitres-Assistant District du samedi 24/10/2020, lu et noté dans l'attente de l'Attestation de l'employeur.

• FRAISSE Matéo : Certificat Médical, lu et noté. Prompt rétablissement

• FCHABBAT Maurice : Certificat Médical, lu et noté. Prompt rétablissement

• DUPUIS Marc : Rapport circonstancié de sa rencontre du 25/10/2020, lu et noté.

• BOURA Yssoufi : Rapport circonstancié de sa rencontre Seniors D4 du 25/10/2020, lu et noté.

• CALATAYUD Renaud : Courriel sur le dysfonctionnement de la préparation de sa rencontre Seniors D5 du 25/10/2020, lu et noté.

- KHIATI Nacer : Courriel informant de son absence, pour raisons professionnelles (Attestation de l'employeur), à la formation continue des Arbitres D5 du samedi 07/11/2020, lu et noté.
- SAADA Hachemi: Certificat Médical, lu et noté. Prompt rétablissement

COURRIERS DES CLUBS

- A.S. L'ALBOUSSIÈRE : Courriel sur la prestation de l'arbitre en Seniors D4 du 18/10/2020, lu et noté. Remerciements. Transmis à l'intéressé.
- U.S. VEYRAS : Demande d'arbitre en Seniors D5 du 01/11/2020, lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- U.S. PAILHARES : Demande d'arbitre en Seniors D5 du 22/11/2020, lu et noté. Votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- A.S. VALS LES BAINS : Arrêté Municipal pour le 25/10/2020, lu et noté.
- INC C.F. BARBIÈRES : Réserve technique de la rencontre Seniors D5 du 25/10/2020, lu et noté. Transmis au CTDA M. VIALLET Roland.
- U.S. 2 VALLONS : Courriel sur le conteste du déroulement de la rencontre Seniors D4 du 25/10/2020, lu et noté.

LE FOOTBALL ET SES REGLES - EDITION 2021 -

INFORMATION A L'ATTENTION DES ARBITRES ADULTES ET JEUNES

La Commission de District de l'Arbitrage vous informe que le livre « le Football et ses règles » édition 2021 est disponible.

Pour toute commande, merci de bien vouloir vous rapprocher de Roland VIALLET, Conseiller Technique Départemental en Arbitrage – 06-15-60-01-54 ou 04-75-81-36-43 ou par mail à l'adresse suivante : rviallet@drome-ardeche.fff.fr

Le montant du livre est fixé à 28€ (*chèque à établir à l'ordre du District Drôme-Ardèche de Football*).

Le Président
Nicolas BRUNEL

Le secrétaire
Jean Baptiste RIPERT



PROCÈS-VERBAL N° 04

REUNION DU
27/10/2020

Présidence : M. Laurent JULIEN.
Présents : MM. Gérard FANTIN, Gerard Giry
e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

- *Les décisions et sanctions du procès-verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

RAPPEL

• **Article 6 b. des Règlements sportifs du District Drôme Ardèche :**
Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.

Dossier n° 13

Match n° 22849484, Montélimar Us 2 / US Drôme Provence U18 D3, poule B du 04/10/2020

Réclamation du dirigeant de l'équipe de Drôme Provence concernant la rencontre non jouée le 04/10/2020 pour non présentation de la FMI et de la feuille de match papier.

La commission a pris connaissance de la présente réclamation par courrier électronique le 05/10/2020.

Suite aux différents rapports en notre possession (arbitre et éducateur de Montélimar US), la tablette ne fonctionnait pas et le club de Montélimar n'a pu fournir une feuille de match papier en remplacement. Passé le délai réglementaire du coup d'envoi, l'arbitre n'a pas autorisé le déroulement de la rencontre.

Considérant qu'en l'absence de FMI, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution (cf. article 76 des Règlements Sportifs du District), la commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de Montélimar.

- Montélimar US 2 : -1 point, 0 but
- US Drôme Provence : 3 points, 3 buts

Le compte de Montélimar US sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

Dossier n° 14

Match n° 22558790, Bren FC 2 / Génissieux As 2, Seniors D5, poule H du 11/10/2020

Réclamation d'après match posée par le club de FC Bren pour le motif suivant :

« le licencié Damien CHENEVIER, licence n° 2529418151, dirigeant/entraîneur a participé à la avec l'équipe de Génissieux, or celui-ci n'apparaît pas en tant que joueur sur la FMI ».

La commission a pris connaissance de la présente réclamation par courrier électronique le 11/10/2020. Après examen de la FMI, le licencié Damien CHENEVIER, licence n° 2529418151 figure effectivement comme Educateur/Dirigeant sur la FMI et non en tant que joueur.

Après vérification du fichier de la ligue, Damien CHENEVIER, licence n° 2529418151 possède 2 licences, Une comme joueur et une deuxième comme Dirigeant.

Les règlements en vigueur autorisent simultanément les deux fonctions (éducateur et joueur) mais le système informatique reconnaît uniquement la licence joueur en tant que **joueur** et la licence **éducateur** en tant qu'éducateur. Cela est autorisé car seul moyen en exploitation pour que le joueur entraîneur puisse être identifié comme présent dans son rôle de « coach » vis à vis du statut des éducateurs.

Considérant que Damien CHENEVIER, licence n° 2529418151 ne possède pas de licence éducateur diplômé, il ne peut pas saisir les 2 fonctions sur la FMI.

Considérant que conformément au chapitre V **Encadrement des équipes et Educateurs diplômés** des Règlements Sportifs du District, seules les catégories D1 et D2 ont l'obligation à être encadrées par un éducateur diplômé. De ce fait, cette obligation ne s'impose pas à l'encadrement de l'équipe de Génissieux pour le match **Bren FC 2 / Génissieux As 2, Seniors D5**.

Considérant que le l'entraîneur/joueur Damien CHENEVIER, licence n° 2529418151 pouvait légalement prendre part aux 2 fonctions, la commission dit qu'i s'agit d'une erreur administrative et non règlementaire et rejette la réclamation pour la dire non recevable.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain

Le compte de Bren sera débité de 37,00 € pour frais de dossier

Dossier n° 01

Match n° 21492119/, Rhone Vallée 2/ US Vallée du Jabron 2, U18 D3 poule du 27/09/2020

Réclamation du dirigeant de l'équipe de US Vallée du Jabron concernant la rencontre non jouée le 27/09/2020 pour non présentation de la FMI ni de la feuille de match papier et ni de présentation de licences.

De ce fait, la rencontre n'ayant pu se dérouler, la commission des Règlements donne match perdu par pénalité à l'équipe de Rhône Vallée.

Rhône Vallée : -1 point, 0 but
Vallée du Jabron : 3 points, 3 buts

Le compte de Rhône Vallée sera débité de 37,00 € pour frais de dossier .

Dossier n° 02

Match n° 23087566, Hostun 2 / Valence FC 2, coupe René Giraud du 20/09/2020

Réclamation d'après match du dirigeant de Valence FC dite recevable pour le motif suivant :

« L'arbitre de la rencontre et le délégué officiel ont fait procéder l'épreuve des tirs au but au bout du temps réglementaire alors que le score était de 1 à 1 sans faire jouer les prolongations »

La rencontre n'ayant pu se dérouler jusqu'à son terme, la commission des Règlements dit que le match est à rejouer pour non application de l'article 20 des Principes Généraux de la coupe René Giraud.

Les frais d'arbitrage et délégation seront aux frais du District

Dossier n° 03

Match n° 23037570, Roussas Gon AS 2 / Sauzet FC 1, coupe Seniors René Giraud du 20/09/2020

Réclamation d'après match posée par le capitaine du FC Sauzet dite recevable concernant l'ensemble de l'équipe de club de Roussas , certains joueurs ne présentent pas le délai de qualification pour participer à la rencontre.

Après vérification du fichier de la ligue, il ressort que tous les joueurs ayant participé à la rencontre le jour du match en référence avaient une licence validée.

La commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain ;

Le compte de FC Sauzet sera débité de 37,00 € pour frais de dossier .

Dossier n° 04

Match n° 22552318, Davézieux US 2 / St Alban d'Ay 1, Seniors D3 poule A du 27/09/2020

Réclamation d'après match posée par le capitaine de l'AS St Alban d'Ay dite recevable concernant les joueurs de Davézieux pour le motif suivant : certains joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club de Davézieux qui ne jouent pas ce jour ou le lendemain.

Après vérification de la feuille de match Davézieux 1 / MOS 3R1, coupe de France du 13/09/2020, il ressort qu'aucun joueur n'a participé à cette rencontre

La commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain ;

Le compte de St Alban d'Ay sera débité de 37,00 € pour frais de dossier .

Dossier n° 05

Match n°23197537, Romans PS 1 / Montélier US 1, U15 D4, poule B du 26/09/2020

Droit d'évocation posée par l'éducateur et Dirigeant de l'US Montélier U15 pour le motif suivant :

« la qualification des joueurs de la PS Romans concernant la validation des licences des joueurs ayant participé à la rencontre citée en référence ».

Le motif évoqué ne concerne pas l'un des 5 cas d'évocation décrit à l'article 99.2 des Règlements sportifs du District, la commission des Règlements rejette le droit d'évocation pour le dire non recevable.

La commission accepte néanmoins une réclamation d'après match et examine le motif évoqué par le club de Montélier pour la dire recevable

Après vérification du fichier de la ligue, il ressort que tous les joueurs ayant participé à la rencontre avaient une licence validée.

La commission des Règlements confirme le résultat acquis sur le terrain ;

Le compte de Montélier sera débité de 37,00 € pour frais de dossier .

Laurent JULIEN

Jean Marie PION